



PORTS ESTUAIRE
SEUDRE

Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre

Ancienne Gare – Place Faure Marchand
17390 LA TREMBLADE

Site internet : <https://ports-estuaire-seudre.fr>
Mail : contact@ports-estuaire-seudre.fr
Tél : 05 46 76 47 97

REF : DEE - 2024

DATE D'ENREGISTREMENT
(Cadre réservé au SMPES)

DEMANDE D'EMPLACEMENT EN ESCALE

Document à remplir et à retourner à l'adresse ci-dessus

DU .. / .. / 2024 AU .. / .. / 2024

DEMANDEUR

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : / / LIEU DE NAISSANCE :

PROFESSION :

ADRESSE :

.....

TEL : Domicile Portable :

E-MAIL :

PORT CHOISI (dans la limite d'occupation de 30 jours maximum)

- La Tremblade Bassin à Flot*
 Marennes Chenal
 Marennes Bassin à Flot*
 Mornac sur Seudre (dans la limite de deux nuitées à quai ou <1 mois en rive droite sur ponton bois avec accès annexe)

* ENTRÉE LIMITÉE SELON CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'OUVERTURE DES PORTES DU BASSIN À FLOT (disponible sur le site du SMPES)

NOMBRE PERSONNES MAJEURES PRÉSENTES SUR LE NAVIRE :

PORT D'ATTACHE :

TYPE DU NAVIRE

<input type="checkbox"/> VOILIER		<input type="checkbox"/> MOTEUR
<input type="checkbox"/> Dériveur	<input type="checkbox"/> Bi-quille	
<input type="checkbox"/> Quillard		

NAVIRE **LONGUEUR HORS TOUT*** (ml) **LARGEUR** (ml)

NOM IMMATRICULATION

TIRANT D'EAU TIRANT D'AIR

TIRANT D'EAU QUILLE RELEVÉE*

* **Longueur Hors Tout** : Elle correspond à la distance mesurée entre les points extrêmes avant et arrière du navire en stationnement incluant les éléments rapportés démontables (bout-dehors, balcons, hors-bord, annexe...).

* **Tirant d'eau quille relevée** : Il correspond à la distance verticale entre la flottaison et le point le plus bas de la coque – généralement la quille.



Suite au dos

DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT (copies)

- **ACTE DE FRANCISATION** et du **TITRE DE NAVIGATION** ou de la **CARTE DE CIRCULATION** du navire ;
- **CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ** du demandeur ;
- **ATTESTATION D'ASSURANCE EN COURS** couvrant au moins les risques suivants : dommages causés aux ouvrages du port, renflouement et enlèvement de l'épave en cas de naufrage dans les limites de la concession du port, dommages causés aux tiers à l'intérieur du port, responsabilité civile.

JE SOUSSIGNÉ(E), M.....,
certifie l'exactitude des informations données.

Par ailleurs, j'ai bien pris note que, conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public est toujours accordée à titre précaire, sous réserve du respect de l'intérêt général, et est révoquant. La présente autorisation n'a d'effet que dans la mesure où elle est dûment complétée et la redevance d'amarrage réglée au Syndicat Mixte, après réception de l'avis d'affectation du poste d'amarrage. Le droit d'occupation de l'emplacement sur le domaine public portuaire ne peut être transmis à une personne différente de celle qui en bénéficie. L'usager certifie être assuré pour tous risques et responsabilités qu'il peut encourir en sa qualité de propriétaire pendant la durée de son séjour dans les périmètres et annexes du port.

- J'accepte que les informations contenues dans ce formulaire soient enregistrées dans un fichier informatisé par le Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre, dans le but de répondre à la destination du formulaire. Ces informations confidentielles sont strictement destinées au Syndicat Mixte des ports l'estuaire de la Seudre. Elles serviront à pouvoir me contacter, m'informer. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en contactant : le Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre.*

Le demandeur,

Lu et approuvé le :/...../...../ Signature :

Cadre réservé au SMPES

AVIS du SYNDICAT MIXTE des PORTS de l'ESTUAIRE de la SEUDRE

Payé le :

Moyen de paiement :

N° :

OBSERVATIONS OU RÉSERVES ÉVENTUELLES :

.....
.....
.....
.....
.....

LA TREMBLADE, le

Le Responsable des ports du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre